<u>Gestion de l'eau sur l'Yser :</u> <u>Réunion de la Commission Locale de l'Eau pour le bilan 2008</u>

Sommaire

Communiqué de presse	1
Fiche 1 : Qu'est ce qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?	2
Fiche 2 : Pourquoi et comment s'organise la démarche du SAGE de l'Yser ?	3
Fiche 3 : Les étapes nécessaires du SAGE : un temps nécessaire pour la concertation	5
Fiche 4: Les actions, les projets du SAGE de l'Yser	.6

<u>Gestion de l'eau sur l'Yser :</u> Réunion de la Commission Locale de l'Eau pour le bilan 2008

Après une année 2008 au rythme des élections municipales et cantonales, les instances du SAGE de l'Yser ont connu quelques modifications. La Commission Locale de l'Eau du SAGE¹ de l'Yser se réunit au complet, le lundi 8 décembre 2008, afin d'élire son nouveau Vice – Président en charge de la Commission Thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel ».

Cette réunion fera également le bilan de l'année écoulée avec les projets en cours et la mise en place de nouvelles actions.

12 réunions ont eu lieu cette année dont deux journées de sensibilisation sur l'agriculture puis sur la ressource en eau. Ces réunions permettent d'établir un état des lieux cohérent proche de la réalité de terrain en concertation avec les acteurs de la gestion de l'eau. Le document d'état des lieux/diagnostic, première étape essentielle pour le SAGE de l'Yser, sera finalisé dans le courant de l'année 2009. Ensuite, la concertation se poursuivra afin de définir une stratégie d'action en faveur des milieux aquatiques et de la reconquête du bon état écologique conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (23 octobre 2000).

En outre, plusieurs projets issus des débats en réunions seront présentés pour approbation en Commission Locale de l'Eau : projet de sensibilisation des scolaires, projets de suivi des rejets polluants...

En 2009, le SAGE de l'Yser poursuivra ses actions au travers des Commissions Thématiques du SAGE. D'ailleurs, une nouvelle journée de sensibilisation aura lieu en janvier sur le thème de hydro-morphologie des cours d'eau (entretien, bon état écologique...).

¹ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

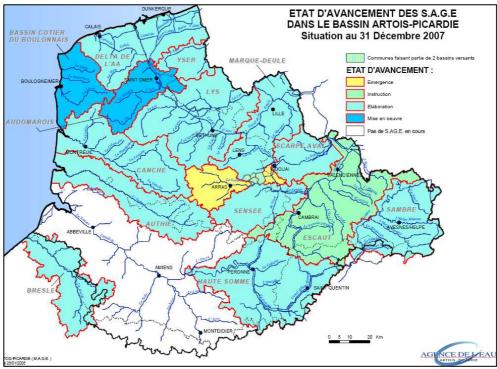
Fiche 1 : Qu'est qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?

Parce que les rivières, les nappes et milieux aquatiques continentaux et littoraux subissent aujourd'hui de nombreuses pressions, la loi sur l'eau de 1992 propose un outil innovant visant à mieux gérer les milieux aquatiques et la ressource en eau : le SAGE.

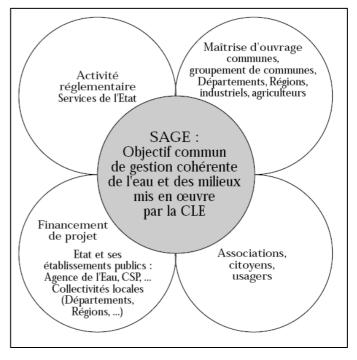
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), au-delà des frontières administratives et des oppositions d'intérêt, rassemble riverains et usagers sur un territoire cohérent autour d'un projet commun : satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteintes irréversibles à l'environnement.

Cette démarche, renforcée aujourd'hui par la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, a été largement comprise et mise en œuvre sur le bassin Artois-Picardie. Le bassin Artois-Picardie est le grand bassin hydrographique français le plus couvert par des démarches de SAGE.

Au total, 15 SAGE ont été initiés dans le bassin Artois-Picardie dont 2 sont en phase opérationnelle de mise en œuvre.



Chaque SAGE est élaboré au d'une **unité** hydrographique **cohérente** (un bassin versant par exemple) par une assemblée délibérante locale appelée Commission Locale de l'Eau (CLE). Les membres de cette Commission Locale de l'Eau sont nommés par le Préfet et représentent les collectivités locales, les structures administratives, les associations défense de l'environnement, Chambres Consulaires, les riverains au travers des associations de propriétaires et des associations de consommateurs...



Fiche 2 : Pourquoi et comment s'organise la démarche du SAGE de l'Yser ?

Afin de répondre aux différentes problématiques s'opérant sur les milieux aquatiques, le SAGE de l'Yser s'articule autour de 4 enjeux principaux :

- La qualité de l'eau : l'objectif commun à tous les européens est d'atteindre le « bon état écologique » des cours d'eau pour 2015.
- La prévention des inondations : le bassin versant de l'Yser est fréquemment touché par des inondations
- La préservation du patrimoine naturel : les mares, les prairies humides, les bois humides sont des milieux qui recèlent une grande diversité d'espèces qu'il faut préserver.
- La coopération transfrontalière : l'Yser est un fleuve Européen, le SAGE tient compte de cette caractéristique en travaillant avec les partenaires Flamands.

La démarche du SAGE de l'Yser a débuté dès 2005 sur l'initiative de M. Schepman, Conseiller Général du Canton d'Hondschoote et Vice-Président du Conseil Général du Nord aujourd'hui Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser.

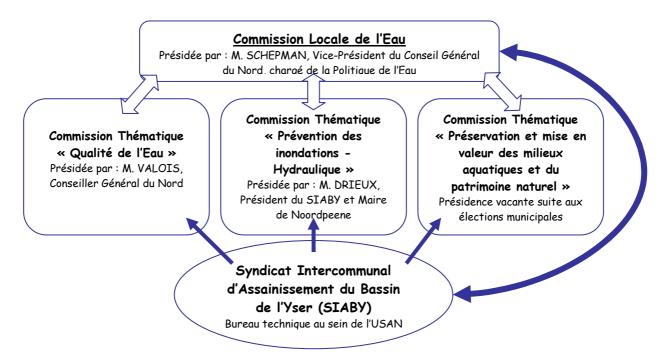
La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de l'élaboration du SAGE. Elle est le cœur du dispositif en termes de propositions, de concertation et de décision. La CLE du SAGE de l'Yser comprend 42 membres répartis comme suit :

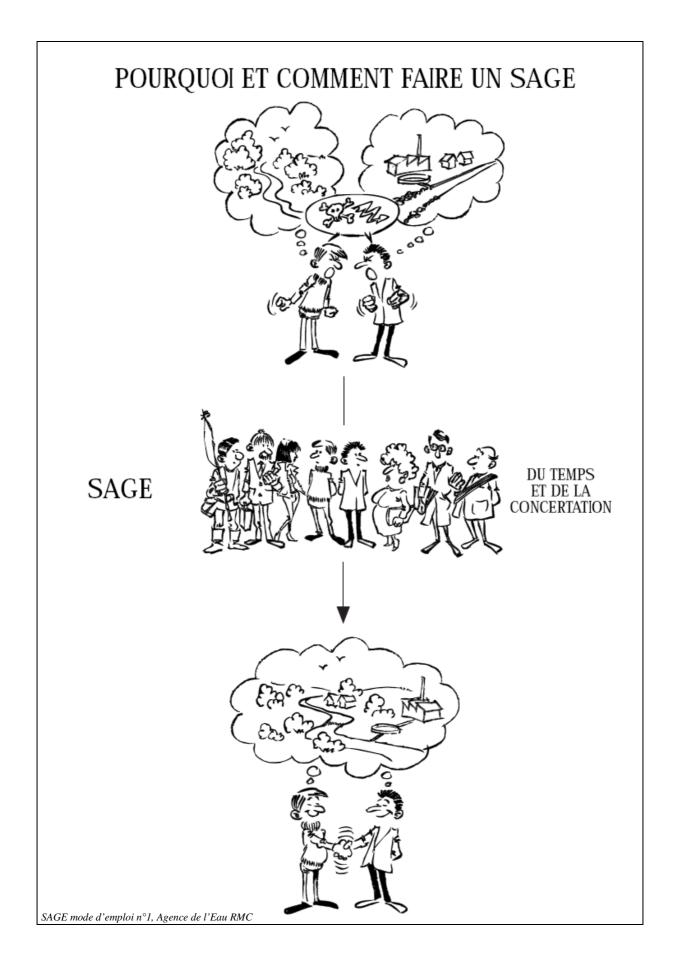
- 21 membres : élus des collectivités locales
- 11 membres : représentants des usagers et des associations
- 10 membres : représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics.

Pour répondre au mieux aux enjeux du SAGE de l'Yser, 3 groupes de travail appelés Commissions Thématiques ont été créés.

La CLE est une assemblée délibérante qui ne dispose pas de moyens de financement ni de capacité à assurer une maîtrise d'ouvrage. Ainsi, c'est le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Yser (SIABY) qui est la structure porteuse du SAGE de l'Yser.

La coordination technique et l'animation de la CLE sont assurées par une animatrice, MIIe LORENSKI.





Fiche 3 : Les étapes du SAGE : un temps nécessaire pour la concertation

Le SAGE s'organise autour de 3 grandes phases (phase préliminaire, élaboration du SAGE puis mise en œuvre). Avec chacune son objectif, du lancement de la démarche (définition du périmètre et de la CLE) à la définition des orientations du SAGE, elles ont toutes cependant un point commun : réunir les acteurs pour trouver des solutions à leurs problèmes.

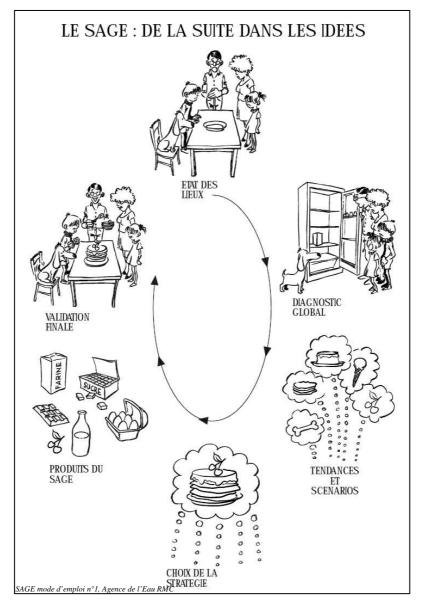
Le SAGE de l'Yser est depuis 2007 en phase d'élaboration. Cette phase comprend plusieurs étapes toutes nécessaires dans un processus de concertation.

A partir d'un solide document de base (état des lieux) dressant le constat de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques, un diagnostic global est réalisé afin de comprendre les problèmes inhérents aux milieux aquatiques.

Des solutions issues de la concertation des Commissions Thématiques et de la Commission Locale de l'Eau sont étudiées et validées par cette dernière.

Enfin, des préconisations, des orientations, des actions sont définies pour atteindre les objectifs fixés. Le document final est composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et d'un règlement (opposable au tiers). Ces documents sont approuvés par le Préfet et soumis à la consultation du public.

Le projet d'état des lieux/diagnostic sera soumis à la consultation de la Commission Locale de l'Eau dans le courant de l'année 2009.



Fiche 4: Les actions, les projets du SAGE de l'Yser

Les projets initiés en 2007-2008 :

Deux projets initiés fin 2007 vont voir le jour en 2009.

- L'étude hydraulique du bassin versant de l'Yser débutera en janvier 2009, sous maîtrise d'ouvrage de l'USAN². Cette étude analysera les causes précises des dysfonctionnements des cours d'eau du bassin versant de l'Yser en prenant en compte les phénomènes locaux d'érosion des sols et de ruissellement. A l'issue de cette étude, des solutions d'aménagement seront proposées en favorisant le ralentissement dynamique des crues dans une logique de solidarité amont-aval. Cette étude évaluera également l'efficacité et les possibilités d'une réhabilitation du cours aval de l'Yser (autrement dit un reméandrage).
 - Cette étude est une première étape : elle fait un bilan et propose différentes solutions. Ensuite, il faudra associer les volontés locales pour réaliser concrètement les dispositions de cette étude.
- L'inventaire des zones humides, préconisé en 2007, débutera en mars 2009. Cet inventaire est particulièrement utile sur le territoire du SAGE de l'Yser car les milieux humides sont très fragmentés. L'inventaire sera avant tout un travail proche du terrain qui fournira une description précise des milieux humides (occupation du sol, utilisation, mode de gestion, alimentation en eau, usages...). Dans un second temps, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser pourra prendre en concertation les mesures nécessaires à la bonne gestion de ces milieux.

Les projets programmés :

- Souhaité par la Commission Locale de l'Eau, le groupe de travail sur la sensibilisation des scolaires s'est réuni 5 fois en 2008 pour élaborer un projet pédagogique complet.
 - L'objectif est de sensibiliser les enfants du bassin versant aux enjeux de l'eau. Après validation par la Commission Locale de l'Eau et les partenaires financiers, ce projet pourra débuter pour la rentrée 2009. Il proposera alors aux enseignants des classes de cycle 3, un programme d'animations sur l'année scolaire en rapport avec les enjeux du SAGE de l'Yser. Les associations du territoire se sont toutes fédérées pour répondre au mieux à ce projet.
- La qualité des cours d'eau du bassin versant reste mauvaise malgré une amélioration continue depuis plusieurs années.
 - La Commission Thématique en charge de la qualité de l'eau a mis en évidence l'existence de rejets polluants sur le bassin versant. Il est donc proposé à la Commission Locale de l'Eau de mettre en place un groupe de travail technique pour assurer l'inventaire et le suivi des rejets polluants dans les cours d'eau du bassin versant.
 - Par ailleurs, dans un souci de préservation de la qualité des eaux, une réflexion a été engagée au sujet des rejets des eaux de drainage, au mois de juin 2008, lors d'une réunion sur l'agriculture. Un autre groupe de travail pourrait être créé sur cette problématique très spécifique.

² Union des Syndicats d'Assainissement du Nord